

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du jeudi 9 janvier 2025 à 20h30 h à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 2 janvier 2025 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation du projet de halle et arrêté de ses modalités de financement.
2. Compte-rendu des réunions du mois
3. Questions diverses

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	pouvoir	absent
Gouget Alain	Maire	x		
PARY Dominique	1 ^{er} Adjoint	x		
VINGHES Janine	2 ^e Adjoint	x		
FINET Pierre	Conseiller			x
FLAUJAC Patrice	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	x		
MAQUIN Myriam	Conseiller			x
MASBOU Alain	Conseiller	x		
PEGOURIE René	Conseiller	x		
ROUGEYROLLES Christian	Conseiller	x		

Alain Gouget déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte-rendu. Martine Lafferrerie se propose.

Alain Gouget demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour un point supplémentaire à savoir des ouvertures anticipées de crédit pour 2025 (rétributions interventions architecte et géomètre).

1. Le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2024 est relu par chaque conseiller. Francis Lafferrerie demande à ce que soit rajouté une précision dans le paragraphe -compte-rendu réunions du mois - réunion habitat Grand Figeac. Il est adopté à l'unanimité, sera signé et mis sur le site internet.

2. Autorisation du projet de halle et arrêté de ses modalités de financement. Le montant total du projet s'élève à 112 743.86 euros dont le détail par poste est le suivant :

- ❖ Charpente – couverture : 71 120.54 euros
- ❖ Maçonnerie : 31 858.32 euros
- ❖ Electricité : 2 060.00 euros
- ❖ Architecte : 3 440.00 euros
- ❖ Etude de sol : 3 290.00 euros
- ❖ Géomètre : 975.00 euros

Alain Gouget propose dans un premier temps de déposer (avant le 15 janvier 2025) un dossier de demande de DETR avec un taux de subvention situé entre 25 et 30 %.

Il sera également déposé un dossier de demande de subvention auprès de la région avec un taux de 30 % et un auprès du département avec un taux de 20 %. Le reste à charge pour la commune serait entre 20 et 25 %.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'autorisation du projet de la halle et de ses modalités de financement ainsi que les ouvertures anticipées de crédits.

3. Compte-rendu des réunions du mois.

- ❖ Conseil syndical du parc le 12-12-2024
- ❖ Réunion secteur sud Grand Figeac avec comme sujet abordé, le changement de la méthode de collecte des ordures ménagères.
- ❖ Réunion communauté de communes le 17-12-2024
- ❖ Bureau de l'école de musique.

4. Questions diverses. Aucune questions diverses.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 14 février 2025 à 20h30.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée.

Les modifications seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 14 février 2025.

A Saint-Chels, le 14 février 2025

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Martine LAFFERRERIE

LE MAIRE



Alain GOUGET